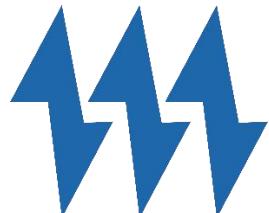


**République Islamique de Mauritanie**

Honneur-Fraternité-Justice



**Ministère de l'Énergie et du Pétrole  
SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ÉLECTRICITÉ  
(Groupe SOMELEC)**



**Commission des Marchés d'Investissement du  
Groupe SOMELEC**

**Additif n°01 au Dossier d'Appel d'Offre No 14/CMI/2025 relatif au projet  
d'extension de la composante distribution de la zone sud (46 localités)**

**Février 2025**

## **Article 1 : Préambule**

Suite à la demande de certains candidats, le présent additif est élaboré.

## **Article 2 : Réponses aux questions posées**

Le tableau figurant en **Annexe 1** au présent additif contient les questions posées par des candidats. Les réponses apportées par la SOMELEC figurent dans la dernière colonne de ce tableau.

## **Article 3 : Remise des Offres**

Le contenu de l'article 22.3 des Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) (Section II) est remplacé par ce qui suit :

Les enveloppes intérieures portant la mention « **ORIGINAL** » et « **COPIE** », comprenant **d'une part l'offre technique dans une enveloppe fermée distincte et, d'autre part, l'offre financière dans une enveloppe fermée distincte**, doivent être placées dans une **même enveloppe extérieure**, dûment fermée.

Sous peine de rejet de l'offre, l'enveloppe extérieure devra :

- a) comporter le nom et l'adresse du Soumissionnaire ;
- b) être adressée à la SOMELEC ;
- c) comporter l'identification de l'appel d'offres ;
- d) porter la mention suivante :

**« NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE FIXÉES POUR L'OUVERTURE DES PLIS ».**

L'enveloppe extérieure doit être adressée à la SOMELEC à l'attention de :

**Monsieur le Président de la Commission des Marchés d'Investissement du Groupe  
SOMELEC**  
**Siège SOMELEC – Société mère**  
**Avenue Boubacar Ben Amer**  
**B.P. 355**  
**Nouakchott**  
**République Islamique de Mauritanie**

**NB : Sous peine de rejet de l'offre, l'offre technique ne doit contenir aucune information relative aux prix, montants, taux ou éléments financiers. Toute indication financière figurant dans l'offre technique entraînera le rejet de l'offre pour non-conformité.**

## **Article 4 : Dépôt des offres**

Le contenu de l'article 23.1 des Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) (Section II) est remplacé par ce qui suit :

Aux fins de remise des offres ( technique et financière), uniquement, l'adresse de l'Autorité contractante est la suivante :

**Cellule Chargé des Marchés du Groupe SOMELEC**  
**Siège SOMELEC- Société mère Avenue Boubacar Ben Amer- 4ème étage**  
**BP 355**  
**Tél : 00 222 45 29 03 89**  
**NOUAKCHOTT**  
**République Islamique de Mauritanie**  
**l'adresse électronique : [cmsomelec@gmail.com](mailto:cmsomelec@gmail.com)**

La date et l'heure limite de remise des offres sont les suivantes :

Date : **02/03/2026**  
Heure :**12 heures TU**

Toute offre qui n'est pas reçue à l'endroit, à la date et à l'heure indiqués ci-dessus ne sera pas acceptée.

#### **Article 5 : Ouverture des offres**

Le contenu de l'article 26.1 des Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) (Section II) est remplacé par ce qui suit :

L'ouverture des plis (partie technique) aura lieu le **02/03/2026** à la :

**DIRECTION GENERALE DE LA SOMELEC-Société mère**  
**Avenue Boubacar Ben Amer – salle de réunion du 4<sup>ième</sup> étage**  
**BP 355 Nouakchott**  
**R.I. de Mauritanie**

**Heure : 12 heures 30mn TU**

#### **Article 6 : Formulaires de Détail quantitatif et estimatif et Bordereaux des prix**

Les formulaires de Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) et de Bordereau des Prix des lots 1 et 2 sont remplacés par ceux figurant en **Annexe 2**.

#### **Article 7 : Capacités techniques (Section III. Critères d'évaluation et de qualification)**

Les critères de Capacités techniques de la Section III. Critères d'évaluation et de qualification est remplacé par ce qui suit :

Critères de Qualification par lot			Spécifications de conformité				Documentation
Nº	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	

### 3.Capacités techniques

3.1	Expérience générale de construction	Expérience minimale de deux marchés de travaux à titre d'entrepreneur au cours des Dix (10) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP 2.4.1
3.2 a)	Expérience spécifique de construction	Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins deux marchés au cours des dix (10) dernières et qui sont similaires. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP 2.4.2 (a)
3.2 (b)		b) Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 3.2 a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes : <b>au moins 20 km de lignes MT, le raccordement de 10 postes H61, 170 km de lignes BT.</b>	Doit satisfaire aux spécifications	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Formulaire EXP 2.4.2 (b)

### Article 8 : prévalence

Les clauses du présent additif prévalent sur toutes les dispositions contraires du DAO **No 14/CMI/2025.**

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT**

**Khroumbaly LEHBIB**